



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 21/09/18

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie
Élaboration du plan local d'urbanisme de Pompertuzat (31)**

**n°saisine : 2018-6348
n°MRAe 2018AO74**

Par courrier daté du 19 juin 2018, reçu par la DREAL le 21 juin 2018, la commune de Pompertuzat a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet d'élaboration de son PLU, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 19 septembre 2018 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).